

Lettre de Bruxelles

LA DEMISSION DE M. BRILAND. — UN CHEF DE PARTI, UN BRILLANT DISCOURSEUR, UN MALAISE FRANCO-BELGE, POUR RETROUVER LA FRANCE.

(D'un correspondant particulier)

Bruxelles, 13 janvier 1922.

La nouvelle de la démission de M. Briland n'a surpris personne. On l'attendait. On se demandait seulement pourquoi elle tardait tant. Son retour au pouvoir, il y a un an, avait donné, sans partager les idées extrêmes de ses adversaires français, on ne comprend pas qu'un orateur distingué et opportuniste succède à des Clemenceau et des Poincaré. A l'heure où il fallait des chefs, mais des chefs dans toute l'acceptation du terme, pour gagner la paix, on avait peine à s'expliquer que la France confia son existence à un homme qui avait toutes les qualités pour réussir comme chef de parti, mais qui n'avait justement pas les vertus nécessaires aux hommes d'Etat dont on a besoin actuellement, c'est-à-dire du caractère, de la sagesse, de l'esprit de suite, une connaissance approfondie des hommes et des choses et une confiance en soi et dans les destinités de la race, telles qu'il peut synthétiser en un programme court et précis ce que permettent de réaliser demain l'honneur, la justice, le droit et la raison, sans se laisser émouvoir par les menaces de l'envie ou les manœuvres de l'astuce.

On est une force on on ne l'est pas. On a la justice pour soi, on ou de l'autre pas. Mais si l'on a la justice et si l'on est une force, alors on agit et on ne discourt pas. M. Briland donnait trop l'impression d'être un brillant discoureur et pas du tout un agissant. Nous manquions de confiance en lui. Il n'avait pas la solidité de nos vieux chênes. Nous n'avions pas à nous mêler de la politique intérieure de la France. Mais à côté des Poincaré, Clemenceau, Poche, Mangin, Gouraud, Weygand et tant d'autres que l'oublier et qui sont au fond de nos cours, M. Briland nous apparaît sot frêle.

Sa chute, l'énergie qu'il apporte M. Millerand à résoudre rapidement la crise, le nom de M. Poincaré mis en avant, mettent de la sévérité dans l'atmosphère belge. Les derniers événements eurent à propos de notre position n'avaient pas fait bonne impression. Les tergiversations, les démentis qui avaient semé les déclarations et les gestes de M. Briland sur ce terrain, avaient augmenté le malaise et multiplié nos désillusions. On avait peine parfois à reconnaître dans certaines manœuvres de Cannes, l'esprit chevaleresque, clair, précis, franc des vainqueurs de Verdun. Quelques mots ou déclats aujourd'hui, il n'y aura qu'une voix chez nous pour souhaiter que ce mauvais rêve disparaîsse et que la Belgique retrouve la France fraternelle des jours héroïques et non pas celle des tapisverts de Londres et de Cannes. — S...

LES SOINS A DONNER AUX ARBRES FRUITIERS EN HIVER

En cette période d'hiver, tandis que la terre sommeille, que les forces fécondes cachées dans ses flancs demeurent assoupies, le cultivateur ne doit négliger aucun des soins qui préparent et faciliteront le travail de la sève printanière. Au verger, les arbres n'ont plus de feuilles, aucun bourgeois n'annonce encore sa venue. C'est le moment à choisir pour débarrasser les troncs et les branches des moussettes et des lichens qui les recouvrent.

Nuisibles par eux-mêmes, en ce qu'ils gênent la respiration des arbres, les moussettes et les lichens présentent encore le grave inconvénient de donner abri à une foule d'insectes parasites qui, assoupis seulement pendant les temps froids, souvent à l'état de larves, d'œufs ou de chrysalides, n'attendent que le retour d'une température plus clémente pour s'attaquer tout à la fois à l'écorce, aux feuilles, et, dès qu'ils apparaissent, aux fleurs et aux fruits.

Le nettoyage complet du tronc et des branches est une opération qu'il est indispensable d'effectuer, si l'on veut conserver des arbres sains. Elle se place fort bien aussiôt après la taille. Mais on peut l'enprendre utilement dès maintenant, car l'essentiel est de ne pas y livrer à un monstre où les produits employés risquent d'endommager les jeunes pousses.

Le premier soin à prendre est de gratter avec une raclette, en ayant bien soin de ne pas érafler l'écorce, toutes les parties des branches et du tronc sur lesquelles apparaissent des moussettes et des lichens. Le grattage peut être complété par une friction énergique au moyen d'une brosse de chienement. Les débris tombés de l'arbre doivent être recueillis soigneusement et brûlés le plus rapidement possible.

Pour être tout à fait efficace, ce nettoyage doit être complété par un badigeonage effectué à l'aide de substances propres à détruire radicalement tout ce qui pourrait subsister de parasites, œufs, larves et mites adultes ayant échappé au nettoyage.

(Signé): Louis Blain.

LES SALAIRES dans l'Industrie Textile à Roubaix-Tourcoing

Les Syndicats patronaux n'appliqueront pas le 15 janvier la diminution de 0,10 franc

Les Syndicats patronaux de l'industrie textile prirent d'inscrire la communication suivante:

Les Syndicats patronaux de l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing: Syndicat des fabricants de tissus pour ameublement, Corporation des fabricants de laine peignée, Syndicat des fabricants de laine cardée, Syndicat des fabricants de coton, Association des tisseurs, Syndicat des peigneurs, Association des retordeurs, Syndicat des tisseurs-cardeurs, Syndicat des fabricants de tapis, ont décidé de ne pas appliquer le 15 janvier la diminution de 0,10 franc qui avait été prévue.

LES SYNDICATS LIBRES & L'ECHEANCE DU 15 JANVIER DANS L'INDUSTRIE TEXTILE

Nous achetons la publication de la communication que l'Union des Syndicats libres nous a adressée relativement à ses échanges de correspondances avec la Commission nationale, sur la question des salaires dans l'industrie textile à Roubaix-Tourcoing:

10 janvier. — M. Blain rappelle à neuf présidents de Syndicats patronaux qu'ils n'ont pas encore répondu à la lettre qui leur fut envoyée le 27 décembre (lettre publiée hier et à laquelle répondraient le 29 décembre). M. Mathon, président du Syndicat des fabricants de tissus, et de J. Janssen, de l'Association des peigneurs.

11 janvier. — La lettre suivante est adressée à l'Association des Syndicats patronaux pour répondre aux déclarations contenues dans leur lettre du 3 janvier. Cette lettre est dévidée par les Commissions des Syndicats libres réunies le 15 janvier.

M. Blain, le Président: — J'ai bien reçu votre lettre du 3 janvier.

Permettez-moi de m'expliquer que vous exprimez le fait que nous nous dégagons des doctrines de haine et de sarcasme et d'empêche politique. Les Syndicats libres sont libres de ces mobiles.

Nous partageons une conviction où vous faites appel à l'esprit de franchise collaboration et à la volonté d'entente entre les syndicats pour faire perdurer la paix dans l'industrie textile.

12 janvier. — La lettre suivante est adressée à l'Association des Syndicats patronaux pour répondre aux déclarations contenues dans leur lettre du 3 janvier. Cette lettre est dévidée par les Commissions des Syndicats libres réunies le 15 janvier.

M. Blain, le Président: — J'ai bien reçu votre lettre du 3 janvier.

Permettez-moi de m'expliquer que vous exprimez le fait que nous nous dégagons des doctrines de haine et de sarcasme et d'empêche politique. Les Syndicats libres sont libres de ces mobiles.

Nous partageons une conviction où vous faites appel à l'esprit de franchise collaboration et à la volonté d'entente entre les syndicats pour faire perdurer la paix dans l'industrie textile.

13 janvier. — La lettre suivante est adressée à l'Association des Syndicats patronaux pour répondre aux déclarations contenues dans leur lettre du 3 janvier. Cette lettre est dévidée par les Commissions des Syndicats libres réunies le 15 janvier.

M. Blain, le Président: — J'ai bien reçu votre lettre du 3 janvier.

Permettez-moi de m'expliquer que vous exprimez le fait que nous nous dégagons des doctrines de haine et de sarcasme et d'empêche politique. Les Syndicats libres sont libres de ces mobiles.

Nous partageons une conviction où vous faites appel à l'esprit de franchise collaboration et à la volonté d'entente entre les syndicats pour faire perdurer la paix dans l'industrie textile.

14 janvier. — La lettre suivante est adressée à l'Association des Syndicats patronaux pour répondre aux déclarations contenues dans leur lettre du 3 janvier. Cette lettre est dévidée par les Commissions des Syndicats libres réunies le 15 janvier.

M. Blain, le Président: — J'ai bien reçu votre lettre du 3 janvier.

Permettez-moi de m'expliquer que vous exprimez le fait que nous nous dégagons des doctrines de haine et de sarcasme et d'empêche politique. Les Syndicats libres sont libres de ces mobiles.

Nous partageons une conviction où vous faites appel à l'esprit de franchise collaboration et à la volonté d'entente entre les syndicats pour faire perdurer la paix dans l'industrie textile.

15 janvier. — La lettre suivante est adressée à l'Association des Syndicats patronaux pour répondre aux déclarations contenues dans leur lettre du 3 janvier. Cette lettre est dévidée par les Commissions des Syndicats libres réunies le 15 janvier.

M. Blain, le Président: — J'ai bien reçu votre lettre du 3 janvier.

Permettez-moi de m'expliquer que vous exprimez le fait que nous nous dégagons des doctrines de haine et de sarcasme et d'empêche politique. Les Syndicats libres sont libres de ces mobiles.

Nous partageons une conviction où vous faites appel à l'esprit de franchise collaboration et à la volonté d'entente entre les syndicats pour faire perdurer la paix dans l'industrie textile.

16 janvier. — La lettre suivante est adressée à l'Association des Syndicats patronaux pour répondre aux déclarations contenues dans leur lettre du 3 janvier. Cette lettre est dévidée par les Commissions des Syndicats libres réunies le 15 janvier.

M. Blain, le Président: — J'ai bien reçu votre lettre du 3 janvier.

Permettez-moi de m'expliquer que vous exprimez le fait que nous nous dégagons des doctrines de haine et de sarcasme et d'empêche politique. Les Syndicats libres sont libres de ces mobiles.

Nous partageons une conviction où vous faites appel à l'esprit de franchise collaboration et à la volonté d'entente entre les syndicats pour faire perdurer la paix dans l'industrie textile.

17 janvier. — La lettre suivante est adressée à l'Association des Syndicats patronaux pour répondre aux déclarations contenues dans leur lettre du 3 janvier. Cette lettre est dévidée par les Commissions des Syndicats libres réunies le 15 janvier.

M. Blain, le Président: — J'ai bien reçu votre lettre du 3 janvier.

Permettez-moi de m'expliquer que vous exprimez le fait que nous nous dégagons des doctrines de haine et de sarcasme et d'empêche politique. Les Syndicats libres sont libres de ces mobiles.

Nous partageons une conviction où vous faites appel à l'esprit de franchise collaboration et à la volonté d'entente entre les syndicats pour faire perdurer la paix dans l'industrie textile.

18 janvier. — La lettre suivante est adressée à l'Association des Syndicats patronaux pour répondre aux déclarations contenues dans leur lettre du 3 janvier. Cette lettre est dévidée par les Commissions des Syndicats libres réunies le 15 janvier.

M. Blain, le Président: — J'ai bien reçu votre lettre du 3 janvier.

Permettez-moi de m'expliquer que vous exprimez le fait que nous nous dégagons des doctrines de haine et de sarcasme et d'empêche politique. Les Syndicats libres sont libres de ces mobiles.

Nous partageons une conviction où vous faites appel à l'esprit de franchise collaboration et à la volonté d'entente entre les syndicats pour faire perdurer la paix dans l'industrie textile.

19 janvier. — La lettre suivante est adressée à l'Association des Syndicats patronaux pour répondre aux déclarations contenues dans leur lettre du 3 janvier. Cette lettre est dévidée par les Commissions des Syndicats libres réunies le 15 janvier.

M. Blain, le Président: — J'ai bien reçu votre lettre du 3 janvier.

Permettez-moi de m'expliquer que vous exprimez le fait que nous nous dégagons des doctrines de haine et de sarcasme et d'empêche politique. Les Syndicats libres sont libres de ces mobiles.

Nous partageons une conviction où vous faites appel à l'esprit de franchise collaboration et à la volonté d'entente entre les syndicats pour faire perdurer la paix dans l'industrie textile.

20 janvier. — La lettre suivante est adressée à l'Association des Syndicats patronaux pour répondre aux déclarations contenues dans leur lettre du 3 janvier. Cette lettre est dévidée par les Commissions des Syndicats libres réunies le 15 janvier.

M. Blain, le Président: — J'ai bien reçu votre lettre du 3 janvier.

Permettez-moi de m'expliquer que vous exprimez le fait que nous nous dégagons des doctrines de haine et de sarcasme et d'empêche politique. Les Syndicats libres sont libres de ces mobiles.

Nous partageons une conviction où vous faites appel à l'esprit de franchise collaboration et à la volonté d'entente entre les syndicats pour faire perdurer la paix dans l'industrie textile.

21 janvier. — La lettre suivante est adressée à l'Association des Syndicats patronaux pour répondre aux déclarations contenues dans leur lettre du 3 janvier. Cette lettre est dévidée par les Commissions des Syndicats libres réunies le 15 janvier.

M. Blain, le Président: — J'ai bien reçu votre lettre du 3 janvier.

Permettez-moi de m'expliquer que vous exprimez le fait que nous nous dégagons des doctrines de haine et de sarcasme et d'empêche politique. Les Syndicats libres sont libres de ces mobiles.

Nous partageons une conviction où vous faites appel à l'esprit de franchise collaboration et à la volonté d'entente entre les syndicats pour faire perdurer la paix dans l'industrie textile.

22 janvier. — La lettre suivante est adressée à l'Association des Syndicats patronaux pour répondre aux déclarations contenues dans leur lettre du 3 janvier. Cette lettre est dévidée par les Commissions des Syndicats libres réunies le 15 janvier.

M. Blain, le Président: — J'ai bien reçu votre lettre du 3 janvier.

Permettez-moi de m'expliquer que vous exprimez le fait que nous nous dégagons des doctrines de haine et de sarcasme et d'empêche politique. Les Syndicats libres sont libres de ces mobiles.

Nous partageons une conviction où vous faites appel à l'esprit de franchise collaboration et à la volonté d'entente entre les syndicats pour faire perdurer la paix dans l'industrie textile.

23 janvier. — La lettre suivante est adressée à l'Association des Syndicats patronaux pour répondre aux déclarations contenues dans leur lettre du 3 janvier. Cette lettre est dévidée par les Commissions des Syndicats libres réunies le 15 janvier.

M. Blain, le Président: — J'ai bien reçu votre lettre du 3 janvier.

Permettez-moi de m'expliquer que vous exprimez le fait que nous nous dégagons des doctrines de haine et de sarcasme et d'empêche politique. Les Syndicats libres sont libres de ces mobiles.

Nous partageons une conviction où vous faites appel à l'esprit de franchise collaboration et à la volonté d'entente entre les syndicats pour faire perdurer la paix dans l'industrie textile.

24 janvier. — La lettre suivante est adressée à l'Association des Syndicats patronaux pour répondre aux déclarations contenues dans leur lettre du 3 janvier. Cette lettre est dévidée par les Commissions des Syndicats libres réunies le 15 janvier.

M. Blain, le Président: — J'ai bien reçu votre lettre du 3 janvier.

Permettez-moi de m'expliquer que vous exprimez le fait que nous nous dégagons des doctrines de haine et de sarcasme et d'empêche politique. Les Syndicats libres sont libres de ces mobiles.

Nous partageons une conviction où vous faites appel à l'esprit de franchise collaboration et à la volonté d'entente entre les syndicats pour faire perdurer la paix dans l'industrie textile.

25 janvier. — La lettre suivante est adressée à l'Association des Syndicats patronaux pour répondre aux déclarations contenues dans leur lettre du 3 janvier. Cette lettre est dévidée par les Commissions des Syndicats libres réunies le 15 janvier.

M. Blain, le Président: — J'ai bien reçu votre lettre du 3 janvier.

Permettez-moi de m'expliquer que vous exprimez le fait que nous nous dégagons des doctrines de haine et de sarcasme et d'empêche politique. Les Syndicats libres sont libres de ces mobiles.

Nous partageons une conviction où vous faites appel à l'esprit de franchise collaboration et à la volonté d'entente entre les syndicats pour faire perdurer la paix dans l'industrie textile.

26 janvier. — La lettre suivante est adressée à l'Association des Syndicats patronaux pour répondre aux déclarations contenues dans leur lettre du 3 janvier. Cette lettre est dévidée par les Commissions des Syndicats libres réunies le 15 janvier.

M. Blain, le Président: — J'ai bien reçu votre lettre du 3 janvier.

Permettez-moi de m'expliquer que vous exprimez le fait que nous nous dégagons des doctrines de haine et de sarcasme et d'empêche politique. Les Syndicats libres sont libres de ces mobiles.

Nous partageons une conviction où vous faites appel à l'esprit de franchise collaboration et à la volonté d'entente entre les syndicats pour faire perdurer la paix dans l'industrie textile.

27 janvier. — La lettre suivante est adressée à l'Association des Syndicats patronaux pour répondre aux déclarations contenues dans leur lettre du 3 janvier. Cette lettre est dévidée par les Commissions des Syndicats libres réunies le 15 janvier.

M. Blain, le Président: — J'ai bien reçu votre lettre du 3 janvier.